



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-230223-0279

ARRETE N° ARR/2023/ST/093

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant que pour permettre **l'installation de deux food-trucks « Yona » et « KM 200 » sur la Grand'Place de Hem, face au Zéphyr** et ce, dans le cadre d'un Hackathon organisé par le Campus Sciences-U de Lille, il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public.

ARRETONS

ARTICLE 1 : De 10h00 à 15h00 et ce, du lundi 27 février 2023 au jeudi 2 mars 2023, deux food-trucks « Yona » et « KM 200 » seront installés sur la Grand'Place de Hem, face au Zéphyr.

ARTICLE 2 : Les food-trucks « Yona », « KM 200 » et le Campus Sciences-U Lille devront assurer la signalisation diurne et nocturne ainsi que la propreté des abords des food-trucks.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté ILEVIA, à ILEO, à la Sté Esterra et à la Métropole Européenne de Lille et au Campus Sciences-U Lille – 159 boulevard de la Liberté – 59000 LILLE.

Fait à HEM, le 24 FEV. 2023

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR